

CHARTRE ETHIQUE

Engagements

La revue *Les Enjeux de l'Information et de la communication* suit une charte éthique qui engage l'ensemble des acteurs.

Elle s'inspire des « règles éthiques applicables aux revues académiques diffusées sur Cairn.info ».

1. ENGAGEMENT DU COMITE EDITORIAL

Responsabilité du comité éditorial

Le comité éditorial est responsable de tous les contenus publiés dans la revue et cherche à améliorer constamment la qualité scientifique de celle-ci. Il travaille au renouvellement régulier de son comité d'évaluateurs et de son comité scientifique, ainsi qu'à son propre renouvellement, dans un souci de rigueur professionnelle. Il veille à mentionner les affiliations des membres du comité éditorial, du comité de lecture et du comité scientifique sur le site de la revue.

Relations avec les auteur.e.s

Les propositions d'articles sont sélectionnées sur leur seul contenu intellectuel ou scientifique, sans distinction de race, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire ou de philosophie politique des auteurs. Le comité éditorial tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur ou de plagiat. La procédure à suivre pour soumettre un article à la revue est précisée dans un document diffusé sur le site de la revue et mis à jour régulièrement.

Relations avec les évaluateurs

Les missions des évaluateur.trices sont précisées dans un document diffusé sur le site de la revue et mis à jour régulièrement. Le comité éditorial est garant de l'anonymat des évaluateurs.

Comportement contraire à l'éthique de publication

Le comité éditorial cherche à identifier et prévenir tout comportement contraire à l'éthique de publication.

2. MISSIONS DES EVALUATEURS.TRICES

Les évaluateurs.trices sont sollicités pour leur expertise intellectuelle et scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur seul contenu, Les avis rendus par les évaluateurs doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec l'article soumis à la revue. Les évaluateurs doivent signaler toute publication significative en lien avec l'article qui n'aurait pas encore été citée.

Conflit d'intérêts

Les membres du comité de rédaction et les évaluateurs.trices doivent se récuser en cas de conflit d'intérêts avec l'un.e des auteur.e.s ou avec le contenu du manuscrit à évaluer. Par ailleurs, tout.e évaluateur.trice qui se sait non qualifié.e pour évaluer un manuscrit ou qui sait ne pas pouvoir le faire dans des délais raisonnables est tenu d'en aviser le comité éditorial dans les plus brefs délais et de se récuser.

Confidentialité

Les manuscrits reçus pour évaluation sont traités comme des documents confidentiels. Aucun renseignement sur un manuscrit soumis à la revue n'est divulgué à d'autres personnes que le ou les auteur.e.s, les évaluateurs.trices potentiel.le.s et, la direction de la revue. Les évaluateurs.trices s'engagent à ne pas conserver ou copier un manuscrit reçu pour évaluation.

Utilisation des données

Les données présentées dans les articles soumis ne doivent pas être utilisées avant leur éventuelle publication, dans les travaux de recherche d'un membre du comité de rédaction ou d'un évaluateur.trice, sans le consentement écrit et explicite de l'auteur.

Processus d'évaluation

Tous les articles soumis à la revue sont anonymisés et évalués selon la révision en double aveugle par deux évaluateurs.trices pour chaque article.

En cas de doute ou de divergences d'appréciation entre les évaluateurs, des avis complémentaires peuvent être demandés par le comité éditorial. Des articles qui iraient à l'encontre de la ligne éditoriale de la revue peuvent, par ailleurs, être refusés par le comité éditorial, sans rapport d'évaluation. S'appuyant sur les rapports des évaluateurs.trices, le comité éditorial prend l'une des trois décisions suivantes, dans un délai raisonnable après réception du manuscrit :

- Acceptation du texte, tel qu'il a été soumis à la revue
- Refus avec avis motivé
- Acceptation sous réserve de modifications mineures ou majeures.

Dans ce dernier cas, le comité éditorial prendra une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte par l'auteur des suggestions et commentaires qui lui auront été proposés par les évaluateurs.trices. Tout texte accepté, dès le premier envoi, ou après modification par l'auteur, fait l'objet d'un travail éditorial effectué en concertation avec l'auteur. En tout état de cause, le comité éditorial tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur ou de plagiat.

3. REGLES CONCERNANT LES AUTEUR.E.S

Originalité et plagiat

Les auteurs doivent garantir l'originalité de leur proposition et ne publier aucun texte qui s'apparenterait, sous quelque forme que ce soit, à de la contrefaçon telle que celle-ci est définie par le Code de la propriété intellectuelle. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexacts constituent un comportement contraire à l'éthique de la publication scientifique ; elles sont donc inacceptables.

Publications multiples, redondantes ou simultanées

Les auteurs s'engagent à ne pas soumettre un article qui aurait fait l'objet d'une précédente publication dans une autre revue ou un nouvel article qui reposerait exclusivement sur des travaux déjà publiés ailleurs. De même, les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leur article à plusieurs revues en même temps.

Références

Toute citation (ou utilisation de travaux d'autres auteurs) doit être identifiée en tant que telle et accompagnée des références appropriées, présentées selon le schéma habituellement retenu par la revue.

Mention des Auteurs

La liste des auteurs doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la réalisation ou à l'interprétation de l'étude présentée dans le texte soumis à la revue ou à la rédaction de ce texte. Tous les auteurs doivent être mentionnés, avec leur affiliation, par ordre alphabétique ou selon leur degré d'implication dans la réalisation de cette étude ou dans la rédaction de ce texte. L'auteur qui est en contact avec la revue doit s'assurer que seuls les coauteurs appropriés sont inclus dans la liste des auteurs, et que tous les coauteurs, après avoir vu et approuvé la version finale de leur texte, étaient d'accord pour soumettre cet article pour publication.

Propos diffamatoires

Les auteurs s'engagent à ne pas dépasser, dans les articles soumis, les règles du débat scientifique et à ne pas faire des déclarations diffamatoires qui pourraient être interprétées comme des atteintes à la réputation d'une tierce personne.

Conflit d'intérêts

Les auteur.e.s doivent déclarer à la direction de la revue et au comité éditorial tout conflit d'intérêts potentiel, professionnel ou financier. Toutes les sources de financement non public à l'origine de la recherche présentée dans le texte soumis doivent être explicitement mentionnées.

Erratum

Tout auteur qui découvre, après sa publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail en informe, sans délai, le comité éditorial de la revue et s'engage à coopérer avec celui-ci pour publier un erratum, voire pour signifier le retrait de son article. Il en est de même pour le comité éditorial :

Accès aux données

Sur demande du comité éditorial, les auteurs peuvent être invités à fournir les données brutes en relation avec leur recherche. Si l'article est fondé sur des cas cliniques impliquant des situations réelles, l'auteur.e s'engage à respecter l'anonymat des personnes auxquelles il est fait référence, ou à obtenir leur accord explicite.